

# CARTES



MAISON DEPARTEMENTALE  
DES PERSONNES HANDICAPEES

La Carte de  
stationnement



MAISON DEPARTEMENTALE  
DES PERSONNES HANDICAPEES

# CARTES

La Carte de  
stationnement

### **Qui peut bénéficier de cette carte ?**

Elle est délivrée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée d'une tierce personne.  
Son attribution n'est pas liée au taux d'incapacité.

### **Quelles démarches ?**

La demande de carte européenne de stationnement est adressée sur formulaire Cerfa à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, d'un justificatif d'identité et de domicile, d'une photo d'identité récente.  
Le médecin de la MDPH émet un avis qui est notifié par le Préfet. S'il y a un accord, les services de la Préfecture adressent la carte de stationnement au demandeur.

### **Quel avantage ?**

La CES permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée (sauf décision contraire de la commune) sur toutes les places de stationnement.

### **Des questions, des informations...**

Maison Départementale des Personnes Handicapées  
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9  
N° vert : 0800 777 732

### **Qui peut bénéficier de cette carte ?**

Elle est délivrée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée d'une tierce personne.  
Son attribution n'est pas liée au taux d'incapacité.

### **Quelles démarches ?**

La demande de carte européenne de stationnement est adressée sur formulaire Cerfa à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accompagnée d'un certificat médical datant de moins de 6 mois, d'un justificatif d'identité et de domicile, d'une photo d'identité récente.  
Le médecin de la MDPH émet un avis qui est notifié par le Préfet. S'il y a un accord, les services de la Préfecture adressent la carte de stationnement au demandeur.

### **Quel avantage ?**

La CES permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée (sauf décision contraire de la commune) sur toutes les places de stationnement.

### **Des questions, des informations...**

Maison Départementale des Personnes Handicapées  
de l'Aude

18 rue du Moulin de la Seigne—11855 Carcassonne cedex 9  
N° vert : 0800 777 732